

PROGRAMME DE FORMATION



Formation – Obligations loi ALUR

Rédacteur : Cyril BRUNEAU

 06 42 51 81 14

 c.bruneau@360formation.fr

Programme de formation – Obligations loi ALUR

Le centre de formation :

360 Formation, centre de formation dédié aux métiers de l'immobilier, dispose des éléments suivants :

- Un Numéro de déclaration d'activité **N° 52440812144** délivré par la préfecture de la région Pays De La Loire, ne valant pas agrément de l'état.
- Une attestation concernant les critères qualités de la formation auprès de l'organisme certificateur Bureau Veritas **N° FR053518-1**
- Un référencement **DATADOK**

Public :

Tous publics travaillant dans le secteur de l'immobilier sous une carte professionnelle délivrée par la CCI

Pré-requis :

Être en activité « Négociation Immobilière » en tant que

- Négociateur(trice) immobilier sous les statuts d'agent commercial, salarié...
- Gérant et/ou responsable d'une agence immobilière et/ou d'un réseau immobilier

Lieux de la formation :

La formation se réalise à distance en E-learning

Objectifs pédagogiques généraux de la formation :

- Acquérir les compétences nécessaires au métier de l'Agent Commercial en immobilier ;
- Définir un comportement professionnel et efficace ;
- Mettre en conformité ses actions en tenant compte des obligations juridiques liées au métier;
- Adopter une démarche éthique, responsable et conforme.

Nom et qualité des formateurs :

- Cyril BRUNEAU : Consultant formateur Immobilier / commercial certifié qualité
 - o Titre RNCP de Formateur Professionnel d'Adultes
 - o Master – DU « Chef De Projet Apprentissage et Formation en Ligne »

Titre de la formation : « Réponse à votre obligation de formation loi ALUR » conforme au **Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.**

Déroulé de la formation :

Parcours obligatoire **de 7h** comprenant :

- 1 module 7heures – Grenelle de l'environnement

Accessibilité

Si le stagiaire est en situation d'handicap, des adaptations sont proposées. Personne référente à contacter :
M Cyril BRUNEAU – 06 42 51 81 14 – c.bruneau@360formation.fr

Parcours total : 7 heures

Détails des modules du parcours

Les lois immobilières (6H)

Objectifs pédagogiques du module

- Définir les règles et les obligations impactant les professionnels de l'immobilier
- Identifier les mesures et points d'encadrements de la Loi ALUR
- Analyser la responsabilité et l'assurance dans le domaine de la construction immobilière
- Définir la mise en œuvre d'une location dans le cadre de la loi PINEL

Chapitres du module

- La loi HOGUET et son application
- Mesures et encadrements de la loi ALUR
- Les impacts de la Loi MACRON
- La loi SPINETTA
- La loi PINEL : L'investissement immobilier locatif
- Evaluation : QCM

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Technique :

Nous mettons à disposition un environnement E-learning via une plateforme développée sur mesure. Après la validation de l'inscription, un mail automatique avec un lien permettant la connexion à l'espace et aux modules est envoyé au candidat. La connexion est possible à tous moments et selon le rythme de chacun. Les accès seront valides pendant 8 semaines à partir de l'envoi du mail avec les identifiants.

Les temps de connexions sont comptabilisés et extraits tous les jours. Ils reprennent, sous la forme d'un reporting, les éléments suivants :

- Le parcours de formation
- Les modules de formation
- Dates de connexion
- Heures de débuts de connexion
- Total global des heures par modules

Encadrement :

Toutes les coordonnées des encadrants vous seront communiquées dans le mail avec les identifiants.

Pour toutes demandes concernant vos dossiers un accès à notre **responsable administrative Mme Emilie BRUNEAU** est possible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h :

- Par mail : e.bruneau@360formation.fr
- Dans la partie tchat de la plateforme : réponse sous 24h

Un accès à notre **responsable pédagogique et technique M Cyril BRUNEAU** est possible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 09h à 12h00 :

- Par tel : 06 42 51 81 14
- Par mail : c.bruneau@360formation.fr
- Dans la partie tchat de la plateforme : réponse sous 24h

Un accès à nos **formateurs référents** est possible du lundi au vendredi de 17h à 19h :

- Dans la partie tchat de la plateforme : réponse sous 24h

Evaluation:

QCM en ligne : L'épreuve est réputée réussie dès lors que le nombre de bonnes réponses excède un seuil de 70% de bonnes réponses pour chaque module.

Attestation de fin de formation :

Une attestation de fin de formation, comptant pour l'obligation de formation loi ALUR est transmise au stagiaire dès lors que :

- Celui-ci à un résultat aux QCM de plus de 70%
- Le temps passé sur les modules sont conformes.